

15/02/2022

COMMUNIQUE DE PRESSE



### **La préfecture de Seine-Maritime... déboutée**

La préfecture de la Seine-Maritime a contesté, il y a quelques semaines, devant le Tribunal Administratif, l'adhésion de la Métropole Rouen Normandie à notre association, l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA). Elle estimait alors que la métropole outrepassait ses compétences, que les statuts de notre association ne prévoyaient que l'adhésion des villes et que la neutralité politique n'était pas respectée.

Cette prise de position, pour l'instant unique, d'un représentant de l'État, quant à la possibilité à une collectivité ou EPCI d'adhérer à notre réseau d'élu-es, nous questionne sur sa neutralité.

Sur tous les points contestés, le Tribunal Administratif a répondu de manière limpide, estimant que la Métropole Rouen-Normandie était parfaitement compétente à adhérer à l'ANVITA, réseau regroupant aujourd'hui plus de 60 collectivités territoriales dont 3 autres EPCI.

Nous rappelons, une nouvelle fois, que notre association d'élu-es, fondée en 2018, est ouverte à toute collectivité qui, au-delà de l'appartenance politique, adhère aux valeurs de notre charte, Celle-ci promeut la solidarité et la mise à l'abri inconditionnelle pour celles et ceux qui en ont besoin sur tout le territoire national, quel que soit son statut. Et ce, dans le cadre de la loi.

Nous rappelons, une nouvelle fois, à la préfecture de la Seine-Maritime, que nous travaillons et dialoguons à toutes les échelles avec l'État et ses représentants enfin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des publics. Toujours dans le cadre de la loi.

Nous rappelons, une nouvelle fois, et c'est un point important de notre charte fondatrice, la volonté de créer une vraie politique interministérielle d'accueil et notre vocation à être un interlocuteur privilégié de l'État.

Pour l'ANVITA,

**Jeanne BARSEGHIAN,**

**Damien CAREME,**

Co-président-es de l'ANVITA.